

Comité de Quartier Ouest Sud 18/06/2018 (école PONT ROYAL)

Présents : une cinquantaine d'habitants, Sylvie Darracq élue référente, Samuel BESNARD adjoint, M.VERDIER (ST de la ville /voirie) M.NOTTE (responsable sécurité prévention).

1) Information des habitants par les représentants de la Ville sur l'aménagement de la zone Lumières Sud (stationnement/circulation)

La Ville va poursuivre dans la zone Lumières Sud (entre l'avenue Marcel Bonnet et le pont du Loing au dessus des lignes RER) le même type d'aménagement réalisé dans la zone Lumières Nord (entre av. Carnot et av. Marcel Bonnet).

L'objectif est de réaliser une zone 30 afin d'obtenir une circulation apaisée pour tous (piétons, cyclistes et automobilistes) et d'aménager le stationnement.

Une concertation avec des représentants des comités de quartier et des habitants s'est tenue entre mai 2017 et aujourd'hui avec des réunions en groupe de travail et une visite de terrain. Des informations sur ce projet ont aussi été données lors des 2 précédents comités de quartier (octobre et mars).

Pour abaisser la vitesse de circulation (zone 30), plusieurs aménagements seront mis en place :

- stationnement en chicane,
- aux carrefours : plateau piétonnier (faisant office de ralentisseur),
- élargissement des trottoirs aux angles de rues,
- contre-sens cyclistes dans les rues à sens unique,
- signalétique zone 30.

De plus, le stationnement est réglementé et marqué au sol : les résidents auront une carte résident par foyer permettant le stationnement non payant, pour les non-résidents le stationnement est limité à 1h30.

Ces travaux devraient commencer en juillet et durer tout l'été (à une période où il y a moins de véhicules en stationnement). Les résidents seront informés par courrier par la mairie afin qu'ils puissent prendre leur disposition pour libérer l'espace pour les travaux.

Les habitants font remonter plusieurs questions ou remarques :

- Crainte que le nombre de places diminue (les avis étant partagés sur l'amélioration dans la zone Lumières Nord). Le bilan est le suivant : Chaptal=, Pascal~, Lavoisier=, Armistice+2places. La rue Ampère est plus délicate ; aucune comptabilisation n'est possible, car la moitié du stationnement est illicite actuellement : alterna par quinzaine ne fonctionne plus. Pour un habitant, il suffirait de faire respecter l'alterna en verbalisant le côté interdit.

- Pourquoi une seule carte résident par foyer ? Quid des entreprises qui peuvent avoir des véhicules utilitaires ? La distribution de carte ne créera pas de nouvelles places.

- Où garer sa voiture pendant les travaux si on part en vacances sans sa voiture ?

- Pourquoi si peu de places de stationnement réservées aux usagers de la station Bagneux ? Réponse : dans le projet d'immeuble de bureaux dont le chantier doit démarrer en septembre 2018, 51 places de stationnement public sont construites en sous sol. En principe avec le stationnement réglementé sur la voie publique, il ne sera plus possible de laisser un véhicule toute la journée pour prendre le RER.

-Pourquoi n'y a t il pas des grands parcs de stationnement près des gares de RER ?

Depuis de nombreuses années, La Région ne les souhaite pas en petite couronne. Pour un habitant, la nouvelle majorité Régionale les favoriserait.

En complément, la Ville signale la reconstruction du parking de la gare RER Arcueil-Cachan avec 180 à 220 places, parking temporairement reporté avenue Bonnet.

-Les habitants s'inquiètent du report de stationnement qui devrait se faire vers le quartier St Jean.

Il faudra très vite lancer les études et la concertation de l'aménagement de la circulation/stationnement de St Jean.

Un point particulier a été soulevé lors des visites de terrain : c'est la rue du Loing qui (depuis la création de la rue P.Mauroy) connaît une augmentation de sa fréquentation et de la vitesse (cette rue

permet d'éviter des carrefours et des feux pour rejoindre la RD920, sans rue à droite) et une habitante signale que le carrefour au niveau de pont est dangereux (mauvaise visibilité due à des stationnements gênants). Devant la dangerosité de la rue du Loing, une habitante demande de mettre dès à présent une limitation à 30km/h.

Le quartier St Jean et sa rue du Loing sera traité en concertation dès septembre 2018.

- Quand seront mises à disposition les cartes de résidents ? Actuellement il est prévu des cartes différentes pour Lumières Nord et Sud pourquoi ne pas fusionner les 2 zones ? La Ville étudie une nouvelle politique de stationnement dans laquelle les zones sont redessinées.

- Les rues Chaptal et Condorcet sont parallèles : pourquoi ne pas les mettre en sens unique chacune dans un sens ? Les rues à sens unique augmentent la vitesse de circulation et de plus il faut réfléchir à un plan de circulation en liaison avec l'aménagement de la RD 920.

2) Aménagement de la RD920 :

Les 2 conseils départementaux 92 et 94 viennent de reprendre les discussions sur le projet d'aménagement de la RD920 de la place de la Résistance à Bourg-la-Reine jusqu'à la Porte d'Orléans. Un avant projet conçu par le CD 92 qui pilote l'opération, a été présenté au public par des expositions et des réunions publiques dans chaque commune traversée du 26 mars au 11 mai. La réunion à Cachan a eu lieu le 3 mai et a réuni énormément de personnes. De nombreuses questions ont été posées et des remarques émises.

Dès la réunion du 3 mai, les 2 comités de quartier ouest nord et sud ont fait remarquer que la faible période de concertation ne permettait pas un travail de fond pour faire remonter les remarques et ont demandé plus de temps pour répondre. La Ville de Cachan a soutenu les habitants en ce sens et organisé un groupe de travail (habitants, comité de quartier, associations d'usagers) le 5 juin dans le but de rédiger une plate forme commune de remarques qui sera adressée au CD 92. Ces remarques concernent divers points :

- meilleur partage de l'espace entre tout type d'usagers (piétons, cyclistes, handicapés, automobilistes, véhicules de transport en commun...)
- aménagement sécurisé des carrefours et des traversées
- stationnement (y compris 2 roues, livraison, arrêt minute devant commerçant, véhicule de collecte des ordures)
- question sur l'avenir des lignes de bus desservant la RD 920 (terminus de lignes au terminus de la ligne 4 ? suppression des couloirs de bus ? Inquiétude sur l'absence de bus entre avenue de Verdun et la Vache Noire).
- réflexion sur les mobiliers urbains, les terrasses, le parvis de la gare de RER, la partie de la Cité Jardins longeant la RD920.

Calendrier : 2018-2019 : étude avant-projet ; 2019-2020 : études projet ; 2020 : enquête publique ; 2021 : déclaration d'utilité publique et début des travaux.

3) Retour sur des questions posées précédemment :

3.1- Sécurité :

Dans le quartier plusieurs points sensibles au niveau de la sécurité sont signalés.

Ils concernent :

- les abords de la station de RER et l'avenue de Pont Royal,
- la cité Jardins avec la zone des boxes avenue Victor Hugo et dans la tour Lamartine.

Certains habitants font remarquer qu'il pourrait y avoir de la vidéosurveillance et posent des questions sur le rôle de la Police Municipale. Un habitant demande d'avoir des chiffres sur les interventions de la Police Nationale sur Cachan et dans notre quartier.

M .NOTTE rappelle que les problèmes de sécurité liés le plus souvent à du trafic de stupéfiants est du ressort de la Police Nationale. De plus les enquêtes sur ce type de trafic sont souvent longues avant d'aboutir ; par exemple il a fallu 6 mois pour des condamnations de 2 et 3 ans. La vidéosurveillance fixe est peu efficace pour le trafic ; par contre la vidéo mise en place par la Police Nationale peut être déplacée. Pour information, le commissariat de Cachan est ouvert aux heures de

bureau. Un habitant souligne l'importance des services publics.

Un habitant cite le cas de commerces désaffectés, possibles lieux liés aux trafics. Une habitante fait remarquer qu'au minimum la Police Municipale pourrait verbaliser les automobiles en infraction au stationnement autour du RER car cela « gênerait » le trafic. Une habitante fait remarquer que le « passage » entre la RD 920 et le pont du Loing est laissé à l'abandon, souvent sale et parfois occupé par des groupes bruyants. Elle propose que les habitants du quartier se réapproprient ces espaces (ex création de jeux pour enfants). La Ville encourage les porteurs de projet.

La Ville signale que la sortie de cet espace vers le pont du Loing sera élargie en prenant de l'espace au terrain municipal.

3.2-Nouvelle Sortie du RER Bagneux vers rue du Loing/Pont du Loing :

Ce projet existe depuis de nombreuses années mais n'est pas prioritaire pour la RATP. La Ville l'évoque régulièrement avec la RATP : une étude devrait être réalisée, cofinancée par la Ville. Cette nouvelle issue serait intéressante pour le foyer de Cachan et certains habitants (mais les avis ne sont pas partagés), elle permettrait un débouché vers l'avenue de Pdt Wilson et le campus ENS avec de nouvelles écoles.

3.3-Installation de la fibre optique :

Les différents quartiers de la Ville sont équipés petit à petit. Un habitant note le recul des prévisions de raccordement pour les zones pavillonnaires sur le site Orange. Pour les élues, l'ensemble de la ville est traité en 2019, sachant que les immeubles collectifs sont équipés plus tôt. Les élues refont un point avec le syndicat intercommunal.

PROCHAIN COMITE DE QUARTIER OUEST SUD : Mardi 13 novembre à l'école Paul Doumer

Pour votre information !

La diffusion des comptes rendus papier va s'arrêter

Si vous souhaitez continuer à les recevoir, nous vous proposons de nous communiquer votre adresse e-mail à l'adresse suivante conseil.citoyen.cachan@gmail.com Ainsi, nous ne manquerons pas de vous envoyer les comptes rendus et les invitations pour venir assister à votre Comité de quartier. Pour rappel : les comptes rendus sont également accessibles sur la page dédiée au comité de quartier du site de la ville : <http://www.ville-cachan.fr/cachan-citoyenne/comite-de-quartier/279-quartier-ouest-s>

Toutefois, si vous ne disposez pas d'une adresse mail, n'hésitez pas à nous le signaler en nous renvoyant le coupon complété ci-dessous à l'adresse suivante : [Conseil Citoyen Cite Jardins Ouest Sud](#)

[Centre socio-culturel Lamartine 4 square Lamartine 94230 Cachan](#)